

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mondreville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mondreville, sous la présidence de M. Patrick CHAUSSY, Maire.

Présents : Mesdames FROT Nicole, BARBOSA Bernadette, Messieurs PHILIPPEAU Mathurin, FLON Éric, POITOU Jean-Sébastien, Madame LLAVATA Sophie, Monsieur HUREAU Jean-Claude.

Absents excusés : Mesdames NOUE Isabelle, TAVERNE Laurence, Monsieur SÉCHET Florent.

Procuration : Monsieur SÉCHET Florent à Monsieur FLON Éric.

Secrétaire de séance : Monsieur POITOU Jean-Sébastien.

Le compte-rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D2014/11/69 ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 concernant les groupements de commandes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 18 septembre 2014, initiant la création d'un groupement de commandes et autorisant la désignation de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing comme coordonnateur de ce groupement ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des contrôles de la qualité de l'air dans l'établissement d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, ci-annexé ;

Entendu l'exposé du Maire ;

Article 1^{er} accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des contrôles de la qualité de l'air dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, ci-annexé ;

Article 2 autorise l'adhésion de la Commune de Mondreville à ce groupement de commandes ;

Article 3 autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ;

Article 4 élit Monsieur Patrick CHAUSSY membre titulaire et Madame Nicole FROT membre suppléant représentants la commune au sein de la commission de regroupement ;

Article 5 autorise le représentant du coordonnateur à procéder à la passation du marché, jusqu'à la désignation de l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission du groupement ;

Article 6 autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés issus du groupement de commandes, pour les besoins concernant la Commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° D2014/11/70 AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le projet de la création d'un carrefour de feu à proximité de l'école pour un montant avoisinant les 35 000 €HT ainsi que des barrières à poser devant la garderie pour un montant de 600€ HT.
- **Sollicite** le concours du Conseil Général dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police,
- **Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **Certifie** que les travaux portent sur une voie communale ou une route départementale,
- **S'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Général au titre de ce programme.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° DM 2014.11.11 VIREMENT DE CRÉDIT DU CHAPITRE 011 AU CHAPITRE 012

Lors du vote du Budget Primitif 2014, le Chapitre 012 – Charges de Personnel n'a pas eu les crédits nécessaires pour couvrir la totalité des dépenses. Il est obligatoire de modifier le BP 2014 en réalisant un virement de crédit du chapitre 011- Charges à Caractère Général. La décision modificative est la suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fournitures non stockables	3 000.00€	
D 61523 : Entretien de voies et réseaux	10 000.00€	
TOTAL D 011 : Charges de caractère Général	13 000.00€	
D 633 : Imp.taxes, vers.ass.(autres)		200.00€
D 6411 : Personnel Titulaire		8000.00€
D 6450 : Charges sécu et prévoyance		4800.00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel		13 000.00€

Délibération votée à l'unanimité.

TROISIÈME TRANCHE DU CONTRAT RURAL

Après avis par l'entreprise BUREAU VÉRITAS sise à TORCY – 77200 – 38 avenue Lingenfeld mandaté pour les missions de contrôle technique ainsi que des missions connexes et l'entreprise ECS sise à SAINT JEAN DE BRAYE – 45800 – 9 rue du Clos des Venelles mandaté pour la mission de coordination de sécurité et protection de la santé, les appels d'offre pourront débiter.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cela concerne les sept lots suivants:

- 1^{er} lot : Maçonnerie (démolition – construction)
- 2^{ème} lot : Menuiseries extérieures
- 3^{ème} lot : Menuiseries intérieures
- 4^{ème} lot : Cloison - doublage plafond
- 5^{ème} lot : Électricité - chauffage - ventilation
- 6^{ème} lot : Peinture - sol - nettoyage
- 7^{ème} lot : Élévateur PMR

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été accordée par arrêté préfectoral n°2014/DRCL/DETR/20 pour un montant de 30 000,00 €.

L'ouverture au public des locaux sera perturbée pendant les travaux et occasionnera quelques gênes à la fréquentation. De plus amples informations seront données ultérieurement.

TRAVAUX DE L'ECOLE

Des travaux sur la toiture de l'école sont à envisager (couverture et suppression de 4 cheminées engendrant des fuites dans les locaux). Des devis seront demandés à l'entreprise NICOLAS « Le toit Gâtinais » sise à GIROLLES – 45120 - ainsi qu'à l'entreprise DAGÉE sise à CORBEILLES EN GÂTINAIS – 45490.

PERMANENCE DU SAMEDI

A partir du 1^{er} janvier 2015, une seule permanence mensuelle sera assurée le premier samedi de chaque mois. En cas d'urgence, le maire et ses adjointes pourront vous recevoir sur rendez-vous.

QUESTIONS DIVERSES

Groupama : L'indemnité suite au vol à l'atelier, au garage de la commune ainsi la détérioration de la porte du Réseau Incendie s'élève à un montant de 3 493,83€. L'entreprise LIORET sise à LORREZ LE BOCAGE – 77710 pour la porte de l'atelier et SUD METALLERIE sise à DORDIVES - 45680 pour la porte du local du Réseau Incendie ont été retenues pour la réparation de ces sinistres. Le petit outillage sera racheté en fonction des besoins.

Le marquage au sol est à refaire au printemps 2015.

Le repas de la commune aura lieu le samedi 15 novembre

Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 16 janvier 2015.

Investissement 2015 : À prévoir l'achat de bancs pour la place de l'église.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt et une heures quarante cinq minutes.

Prochaine réunion : le 16 décembre 2014.